

ANNEXE 4 : Photographies datées de la zone d'implantation

Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.



Ombrières agrivoltaïques

Saint-Maurice-l'Exil (38)

Légende :

38 -Saint-Maurice-l'Exil

Prises_de_vues

● Proche

□ cloture

Plan des prises de vues rapprochées

1 / 10 000 ème









Ombrières agrivoltaïques

Saint-Maurice-l'Exil (38)

Légende :

38 -Saint-Maurice-l'Exil

Prises_de_vues

● éloigné

□ clôture

Plan des prises de vues éloignées

1 / 30 000 ème





